

# MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE  
Arrondissement de BERNAY  
Tél / 02 32 42 86 71  
mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT EXHUMATION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL 26/2024 Commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Le Maire de la commune de SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-14 et les articles R2213-4 et suivants ;

**VU** la demande présentée le 06 septembre 2024 par Mr et Mme CEDELLE, plus proches parents des défunts, et avec autorisations écrites des autres membres de la famille, à l'effet de faire exhumer les corps de Mr et Mme LEMOINE Désiré et Alice décédés en 1964 et 1957, actuellement inhumés dans la concession funéraire située dans le cimetière communal de Saint-Martin Saint-Firmin, pour les faire reinhumer dans cette même concession dans une urne funéraire afin de libérer de l'espace dans le caveau déjà en place.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Mr et Mme CEDELLE, plus proches parents des défunts ci-après, sont autorisés à faire procéder à l'exhumation des corps de Mr et Mme LEMOINE Désiré et Alice décédés en 1964 et 1957, actuellement inhumés dans le cimetière communal de Saint-Martin Saint-Firmin, pour les faire réinhumer dans cette même concession dans une urne funéraire afin de libérer de l'espace dans le caveau déjà en place.

**ARTICLE 2** : Les courriers des autres plus proches parents des défunts autorisant l'exhumation sont annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Cette exhumation aura lieu le 18 septembre 2024, en présence du pétitionnaire ou de son mandataire.

**ARTICLE 3** : L'entreprise funéraire PROCHET située à 26 route de la vallée de la masse 27500 TOUTAINVILLE, chargée de réaliser les opérations d'exhumation devra se conformer à la réglementation funéraire en vigueur.

**ARTICLE 4** : L'entreprise funéraire PROCHET et Mr et Mme CEDELLE seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Entreprise PROCHET-Service funéraire
- Et sera notifié à Mr et Mme CEDELLE

Fait à Saint-Martin Saint-Firmin

Le 17 septembre 2024

Le Maire, Anne-Marie ROËLENS

